

INTRODUCTION

Depuis une petite trentaine d'années, après une longue éclipse séculaire, à côté des sources d'archives écrites, des sources imprimées et des sources audiovisuelles, les témoignages oraux des acteurs du passé ont résolument fait leur réapparition en histoire et ils revendiquent désormais une place à part entière dans le travail de l'historien du contemporain ; ils ont également conquis un certain nombre de positions dans les institutions patrimoniales et retiennent aujourd'hui l'attention soutenue des administrations et des entreprises en quête de mémoire et d'histoire.

Dans le cadre de notre séminaire à l'École pratique des hautes études, précédemment à la tête du secrétariat scientifique du Comité pour l'histoire économique et financière au ministère des Finances¹, ainsi que lors de nos différents contacts avec les comités d'histoire et les institutions patrimoniales², nous nous sommes trouvée confrontée à deux types de demandes concernant les témoignages oraux.

Nous rencontrons en premier lieu une demande méthodologique soutenue de la part des étudiants ou des jeunes chercheurs en histoire concernant le recueil de témoignages oraux et leur utilisation dans le cadre d'un travail historique. En effet, dans le cadre du cursus universitaire classique *en histoire contemporaine*, nous avons pu observer que, hormis le cas de certaines universités spécialisées dans la littérature orale, dans les ethno-textes ou bien de certains centres de recherches en histoire pratiquant une interdisciplinarité étroite avec les sciences sociales (l'ENS, l'IÉP-FNSP, l'IHTP ou l'EHESS, par exemple), assez peu de conseils méthodologiques concernant la méthode d'entretien et l'utilisation de la source orale, sont dispensés aux étudiants en maîtrise ou de troisième cycle en histoire contemporaine, à la différence de ce qui se fait en sociologie ou en ethnologie. Même dans le cas le plus favorable, dans les départements d'histoire où l'usage de la source orale est accepté voire fortement suggéré, il est rare qu'un enseignement critique conséquent et systématique accompagne la recommandation de son emploi, ce qui explique en grande partie la pauvreté des résultats en termes de contenu et de méthode (apparats critiques faibles dans les travaux de recherche de maîtrise ou de doctorat, introductions méthodologiques inexistantes, annexes et notes de bas de page approximatives) et les déceptions scientifiques qui s'ensuivent. Pourtant, à l'instar de l'histoire ancienne ou de l'histoire médiévale qui connaissent des sciences dites « auxiliaires » (épigraphie, archéologie, numismatique, sigillographie, paléographie, etc.), on pourrait fort bien imaginer que toute initiation à *l'histoire du temps présent* comporte un module méthodolo-

gique systématique portant sur les conditions de « fabrication », d'utilisation et d'interprétation des témoignages oraux, à l'image de ce qui se pratique pour d'autres sources spécifiques de l'histoire contemporaine telles que la presse, les sources radiophoniques ou audiovisuelles, le cinéma ou encore les statistiques.

Par ailleurs, dans la communauté scientifique, malgré un consensus de surface, nous constatons, de façon diffuse, la persistance de réticences d'ordre scientifique ou pratique, plus ou moins explicites, concernant les témoignages oraux et leur utilisation en histoire : handicap de l'*a posteriori*, non-fiabilité de la mémoire, non représentativité, inquantifiabilité, subjectivité, artificialité de la source provoquée, inconvénient d'utilisation, etc. La liste des reproches est ancienne, mais toujours d'actualité ! Le résultat en est, selon nous, la sous-consultation des collections d'archives orales existantes, la sous-utilisation des sources orales en général en histoire contemporaine malgré des effets d'annonce ambitieux, un usage purement illustratif ou anecdotique des citations, et donc, en fin de course, un apport faible ou minoré de la source orale, ce qui nourrit en retour son discrédit et sa réputation de « manque de sérieux ». Il nous a donc semblé utile, après d'autres, de refaire le point sur le sujet et, sans tomber dans une apologétique totalement militante de la source orale, de reprendre la discussion sur les limites et les apports de cette source controversée, ainsi que sur les mesures qu'il faudrait prendre pour renforcer sa légitimité et son utilité en histoire.

Et puis, nous nous sommes souvenue du temps où nous avons été chargée de la création des archives orales du ministère des Finances, sans formation préalable, ni pratique ni théorique, sans rien connaître des débats historiographiques de l'époque, et nous avons souhaité mettre à la disposition des apprentis-historiens de la source orale, qu'ils soient archivistes-oraux ou étudiants, un certain nombre d'éléments bibliographiques et méthodologiques, parfois épistémologiques, leur permettant d'approfondir leur réflexion sur leurs pratiques, sur leur métier et sur l'apport des sources orales à la connaissance historique. Nous ne présenterons pas une réflexion achevée dans ce domaine, car les champs couverts par la source orale sont trop vastes et trop diversifiés pour que nous puissions les explorer tous à la fois, mais plutôt des pistes de réflexion « bourgeonnantes » que nous avons suivies pendant un temps, au gré de nos lectures, sans pouvoir les dérouler jusqu'au bout, mais que chacun dans son domaine de recherche et dans sa discipline pourra approfondir en fonction de son « terrain » et de ses objectifs scientifiques.

Par ailleurs, nous avons rencontré, et rencontrons encore, une forte demande professionnelle et patrimoniale de la part d'institutions ou d'entreprises, qui souhaitent constituer des archives orales et nous demandent de

les conseiller ou bien de piloter en direct leur projet³. La plupart des comités d'histoire ministériels, des services historiques, des services d'archives historiques, des associations d'histoire d'entreprise, qui se sont multipliés depuis vingt ans auprès des grandes administrations ou des grandes entreprises, ont mis à leur programme de travail, à côté de la mise en ordre des archives écrites, la constitution d'archives orales⁴. Mais le fait que, pour certains organismes, les intentions n'aient pas toujours été suivies de réalisations, montre que des difficultés ou des obstacles subsistent encore pour mettre en œuvre la création de ces archives orales. Ce manuel, qui résulte directement d'un séminaire de formation professionnelle mené à l'EPHE, souhaite donc répondre aux besoins des organisations publiques ou privées (administrations, entreprises, groupements professionnels, fédérations, associations, mouvements, partis, syndicats, corporations, églises, centres de recherche, sociétés savantes, institutions patrimoniales, etc.), désireuses de se lancer dans la constitution d'archives orales dans un but patrimonial, mémoriel ou historique. En nous appuyant sur les cas ou les projets que nous avons personnellement suivis, nous présenterons les conclusions pratiques auxquelles nous sommes parvenue, tout en exposant les acquis méthodologiques des diverses expériences pratiquées en France. En effet, fruit de réflexions empiriques et de pratiques variées, un certain corpus de principes et de méthodes se dégage aujourd'hui, qui constitue le socle d'une *ingénierie* des archives orales⁵, couvrant une *chaîne complète* d'opérations allant de la fabrication et de la conservation des archives orales jusqu'à leur valorisation communicationnelle, en passant par leur exploitation scientifique et universitaire.

Du fait de l'approche institutionnelle que nous avons adoptée, notre propos s'appliquera surtout aux archives orales *réalisées sur l'initiative de personnes morales*, qu'elles soient publiques ou privées ; nous nous adressons aux responsables institutionnels qui ont pris la décision de les créer, mais plus encore aux responsables opérationnels qui se voient confier la mission de les constituer. Néanmoins certains des conseils méthodologiques donnés et des dispositifs décrits pourront être transposés, en partie, pour des étudiants et des chercheurs individuels. Nous situant dans cette perspective organisationnelle et nous appuyant sur notre expérience des comités d'histoire ministériels, nous sommes conduite à nous référer principalement aux grandes administrations, à leurs cadres et à leurs employés, dans une moindre mesure aux entreprises privées et aux armées. On ne trouvera donc dans ce manuel, hormis dans la partie historiographique et dans le chapitre « Prospective », ni références ni situations concernant les archives orales réalisées auprès de groupes sociaux que la tradition sociologique et « l'histoire orale » ont définis comme « dominés » : enfants, femmes, exclus, marginaux, minorités ethniques et religieuses, ouvriers et paysans, migrants, délinquants, etc.

On ne trouvera pas non plus dans ce manuel une liste des organismes pratiquant la collecte des témoignages oraux, même si, *passim*, un certain nombre d'entre eux seront cités et leurs collections décrites succinctement⁶. La très vaste enquête menée sous la direction d'Agnès Callu, conservateur du Patrimoine aux Archives nationales et d'Hervé Lemoine, responsable du laboratoire multimédia de recherche au Service historique de l'armée de Terre, qui a débuté au début de l'année 1998, permettra d'en savoir beaucoup plus sur l'étendue des collections d'archives sonores et de témoignages oraux possédés ou collectés par les institutions patrimoniales⁷, les musées, les associations, les collectivités locales, les sociétés savantes, les universités et les centres de recherche en sciences humaines et sociales sur l'ensemble du territoire national. Le *Guide* ou l'*Inventaire général* qui en résultera comblera une véritable lacune et rendra de très précieux services⁸, car, même si l'Institut d'histoire du temps présent, les Archives nationales et, dans une moindre mesure, le département audiovisuel de la Bibliothèque nationale de France (ancienne Phonothèque nationale⁹) possèdent ou centralisent un grand nombre d'informations sur le sujet, tant du côté des chercheurs et des problématiques d'enquêtes que du côté des institutions collectantes et des témoins interviewés, il a toujours manqué en France, ce qui est significatif, un support, un organisme centralisateur ou un lieu de coordination, comme il en existe dans les pays anglo-saxons par le biais des associations d'histoire orale ou des revues, telles qu'aux États-Unis l'*Oral History Review* et l'*International Journal of Oral History* ou, en Angleterre, la revue *Oral History*.

En conséquence, notre propos se déroulera en quatre parties : la première sera consacrée à un long détour historique concernant l'expulsion de la source orale du paysage historiographique français au cours du XIX^e siècle, la naissance de « l'histoire orale » en Amérique, son acclimatation multiforme en Europe et en France à partir des années soixante-dix, son développement ultime sous la forme des *archives orales* à la fin des années quatre-vingt-dix et les débats méthodologiques et épistémologiques qui ont accompagné le mouvement de réintégration de la source orale dans la panoplie des sources de l'histoire contemporaine.

La seconde partie sera à la fois pratique et technique ; elle sera consacrée à l'*ingénierie* des archives orales, c'est-à-dire aux différentes étapes qui marquent la préparation, la fabrication, la constitution et la gestion d'une collection d'archives orales patrimoniales dans une institution.

La troisième partie, à dominante méthodologique, sera centrée sur l'exploitation de la source orale dans le cadre de travaux historiques, universitaires ou académiques et s'adresse en premier lieu aux apprentis historiens de la source orale et aux étudiants ; nous verrons tour à tour les questions qui s'attachent à la transcription, à l'analyse de contenu et à la déontologie

de la citation ; nous mettrons particulièrement l'accent sur les limites des témoignages oraux et sur le traitement critique à leur appliquer, de manière à réduire le plus possible les biais engendrés par leur *caractère provoqué*.

Enfin, la quatrième partie sera consacrée à une réflexion extensive sur les apports de la source orale en histoire et à ses développements potentiels dans tel ou tel domaine ; nous reviendrons plus particulièrement sur ses richesses en histoire sociale et en histoire des organisations ; enfin, nous évoquerons brièvement les utilisations extra-scientifiques des archives orales et nous essaierons de voir quelle contribution elles peuvent apporter à la gestion d'une organisation.

Par le biais de ce manuel, nous espérons rassurer les étudiants novices et leur faire gagner du temps, encourager les responsables d'administration, les chefs d'entreprise et les conservateurs d'archives à se lancer dans l'aventure « archives orales », faire en sorte que soient évitées les erreurs les plus grossières et aider les historiens de la source écrite à découvrir les attraits de la source orale. Mais au-delà des réflexions théoriques et des conseils pratiques, il est un moment où rien ne vaut l'expérimentation, où seule l'expérience du « terrain » permet de formuler des réponses aux questions que l'on se pose et de trouver le *dispositif adapté* à l'organisation concernée et aux objectifs poursuivis.

Florence DESCAMPS

1. Le Comité pour l'histoire économique et financière (CHEFF) a été créé en 1987 (JO du 6 août 1987) et installé en février 1988 ; nous en avons occupé le poste de secrétaire scientifique de septembre 1987 à juin 1994. La constitution d'archives orales pour le ministère des Finances a été la première mission à laquelle nous nous sommes attelée et nous verrons plus loin dans quelles circonstances. Une grande partie des réflexions que l'on va lire est inspirée de cette expérience à la fois organisationnelle, patrimoniale et scientifique.

2. F. Descamps (dir.), *Guide des comités d'histoire et des services historiques*, Paris, SIG, 1999.

3. L'Association pour l'histoire de Paribas, la Caisse française de développement, l'Association Georges-Pompidou, le Corps préfectoral, les Caisses d'épargne, l'Office national interprofessionnel des céréales (ONIC), la Banque de France, les Monnaies et Médailles, le Comité pour l'histoire de l'Armement, le Comité pour l'histoire de la Culture, le Comité pour l'histoire de la Poste, l'Association pour l'histoire de l'Agriculture, le Service historique de l'Éducation, l'ANF, l'Association Pierre-Bérégovoy, la Cour des comptes, le Comité pour l'histoire de la Sécurité sociale, le Collège de France, l'INRA, le Service historique de la Marine, la Chambre de commerce et d'industrie de Limoges, le Conservatoire national pour les archives et l'histoire de l'Éducation spécialisée, l'Institut français d'architecture, le Cetelem...

4. Pour en savoir plus sur le développement des comités d'histoire logés dans les organisations, F. Descamps, « Les comités d'histoire, ornements inutiles ou nouveaux acteurs de la recherche ? », *Études et documents*, X, Paris, CHEFF, 1999, p. 484-627.

5. Sur le terme « ingénierie » appliqué à l'histoire, G. Thuillier, « Pour une théorie de l'ingénierie historique », *Études et documents*, VII, CHEFF, Paris, 1996, p. 599-617 et F. Descamps, « Les comités d'histoire, ornements inutiles ou nouveaux acteurs de la recherche ? », *Études et documents*, X, Paris, CHEFF, 1999, p. 484-627.

6. Afin d'illustrer notre démarche en matière d'archives orales patrimoniales et institutionnelles, nous proposons en annexe quelques exemples de collections d'archives orales parisiennes ; nous les avons retenues selon un double critère : leur localisation au sein d'une institution ou dans une entreprise et leur relative importance en volume (nombre d'heures ou de personnes interviewées). À notre grand regret, nous n'avons pas été en mesure de citer plus d'exemples pour les entreprises.

7. En attendant la publication de cet état général des fonds des archives sonores et des témoignages oraux, on peut se reporter à E. Gautier-Desvaux, « Des récits de vie aux radios locales. Les expériences multiformes des Archives territoriales », in Ch. de Tourtier-Bonazzi (dir.), *Le témoignage oral aux Archives. De la collecte à la communication*, Paris, Archives nationales, 1990, p. 33-43 ; mais les expériences dont il est fait état commencent à dater et de très nombreuses collectes ont certainement eu lieu partout sur le territoire depuis cette date.

8. Le futur État des fonds intitulé *Le patrimoine sonore et audiovisuel français. Entre témoignages et archives. Guide de recherche en sciences sociales* devrait compter plus de 600 notices et devrait être publié fin 2001.

9. Les collections du département audiovisuel de la BNF (ancienne Phonothèque nationale), qui regroupent 900 000 documents sonores, sont majoritairement orientées vers des sujets musicologiques ; mais on y trouve également un nombre important de *documents parlés*, à caractère linguistique, dialectologique, littéraire et artistique ou ethnographique ; les témoignages oraux, collectés *a posteriori*, à usage historique, y tiennent en revanche une place très réduite. On peut aussi utilement contacter l'Association française des archives sonores (AFAS, présidente : Elizabeth Giuliani et secrétaire général : Alfred Caron, à la BNF) et consulter son bulletin *Sonorités*, mais là encore, la question des témoignages oraux rétrospectifs ne fait pas l'objet des préoccupations premières de l'association.